

se gardait par le service militaire des habitants, sous le nom de garde bourgeoise. Une compagnie d'invalides, détachée du régiment de Lyonnais, faisait le service des portes. La garde de l'Hôtel-de-Ville était confiée à une compagnie d'arquebusiers vêtus de violet, à la solde de la ville, ainsi qu'une compagnie de cinquante hommes à pied, du guet. Les chefs de ces deux compagnies étaient nommés par le Consulat.

Les greniers d'abondance, situés quai de Serin, devinrent une caserne, et on y plaça l'infanterie de la légion des Vosges, commandée par M. Perrin de Précy, lieutenant-colonel de ce corps.

M. de Précy devait son avancement à ses talents militaires ; c'était un homme d'une amabilité parfaite.

Les premières années de la Révolution le virent appelé au commandement de la garde constitutionnelle de Louis XVI.

Les souvenirs qu'il avait laissés à Lyon déterminèrent, en juin 1793, le congrès départemental, réuni à Lyon, à l'appeler au commandement de l'insurrection lyonnaise contre la Convention.

Louis XVI avait péri sur l'échafaud ; sa garde était licenciée, et M. de Précy s'était retiré dans sa patrie, à Semur en Brionnais (Saône-et-Loire).

M. Marest de Saint-Pierre, avocat à Lyon, gendre de M. Imbert-Colomès, fut député pour aller informer M. de Précy du vœu des Lyonnais, et l'amener à Lyon.

J'habitais alors Roanne, où j'avais été receveur particulier des finances, et étais encore receveur du district. M. Marest de Saint-Pierre, avec qui j'étais fort lié, me visita à son passage et me fit part de sa mission.

Je le vis encore à son retour, ainsi que M. de Précy, que j'avais connu à Lyon, et plus particulièrement encore à Roanne, chez M^{me} de Chavanes, sœur de M. de Béligny, et à Saint-Symphorien-en-Lay, où il faisait de fréquents séjours chez M. de Montgaland, ancien conseiller à la cour des Monnaies de Lyon, et l'une des meilleures maisons du pays.